

Veytaux, le 26 avril 2024



COMMUNE
DE
VEYTAUX

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'examen du préavis N°06/2024 présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 11 mars 2024 :

Octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'312'540.45 TTC au maximum, pour couvrir le renouvellement et la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez »

Rapporteur : Mme Natalia Martino

Membres : M. Gérald Gatto

M. Cédric Imsand

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 25 mars en présence de Monsieur le Municipal Igor Rinaldi, ainsi que Monsieur Alexandre Vallotton, géologue.
Nous les remercions d'avoir répondu à nos questions.

Il nous a été expliqué la nécessité de procéder au renforcement de la protection de la forêt dans certains couloirs grâce à des ouvrages.

En effet, les protections entre le Confin du Renard et la limite avec la commune de Villeneuve sont obsolètes.

Ces travaux sont d'autant plus nécessaires que cela permettra de répondre aux exigences de la carte des dangers de 2015, ce qui déblocuera le PGA et n'empêchera plus les habitants de Grandchamp de faire des travaux sur leurs terrains.

La réalisation du chemin forestier servira à garantir l'accès pour l'entretien des ouvrages en plus du bénéfice que cela représentera pour les travaux forestiers. Les SIGE, ayant un réservoir à démonter dans cette zone, participeront à hauteur de 50'000.- pour la création de cette piste.

Le choix de la création d'une digue a amené la question de l'impact visuel que cela pourrait avoir. L'ouvrage conçu en terre armée sera rapidement végétalisé et se fondra dans la forêt.

Le coût des travaux est présenté selon soumissions rentrées et la réalisation des travaux s'étendra de mai à novembre 2024.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis du 19 février 2024 (N° 06/2024) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'312'540.45 TTC pour couvrir les frais du renouvellement et de la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez »,

oui le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux permettant le renouvellement et la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez » ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'312'540.45 TTC au maximum ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante :
 - Subventions cantonales : CHF 1'640'759.85
 - Participations des partenaires : CHF 1'120'010.10
 - Emprunt bancaire : CHF 551'770.50
4. d'autoriser la Municipalité à amortir le solde à charge de la Commune, soit CHF 551'770.50 sur une durée de 40 ans ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Au nom de la commission
Le rapporteur

Veytaux, le 26 avril 2024